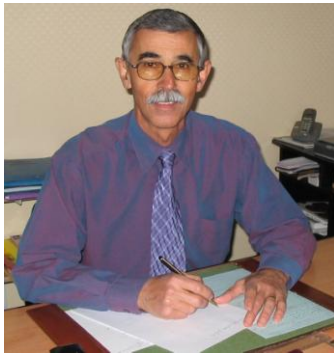




Lettre d'information historique n° 9

Le texte de la petite conférence que j'ai donnée le 19 septembre 2010 m'a été demandé. J'en fais donc le contenu de ma lettre de septembre.

« En 1790, les curés sont devenus citoyens fonctionnaires et ont du prêter serment à la Nation. Cela a beaucoup échauffé les esprits, y compris à Corbenay. C'est cet épisode rocambolesque (1790/1793) de l'histoire de notre village que je souhaiterais vous raconter. »

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée nationale vote la Constitution civile du Clergé, décision qui fait dépendre du pouvoir politique, tous les membres de l'Eglise de France.

Le pape de l'époque, Pie VI, fait connaître, le 22 septembre, dans une brève encyclique « *Intimo Ingemiscimus Corde* », son désaccord. Les ecclésiastiques dépendent de lui et de lui seul.

Rien n'y fait, un décret-loi est pris le 27 novembre 1790 par l'Assemblée constituante impose aux prêtres, devenus dorénavant de simples « *fonctionnaires ecclésiastiques* » du Royaume de France, l'obligation de prêter serment. « *Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.* »

Ce décret qui précise, en outre, que tous les prêtres insermentés (qui ne prêtent pas serment) deviennent ipso facto démissionnaires de leurs fonctions et que, s'ils continuent de gérer leurs paroisses, ils seront considérés comme « *perturbateurs de l'ordre public et rebelles à la nation* », n'est publié en Haute-saône que le 16 janvier 1791.

Quand on sait que l'immense majorité des français, dont les prêtres, ont beaucoup de respect pour le Roi Louis XVI (un peu moins envers les nobles qui l'entourent !) et que celui-ci a signé le décret de l'Assemblée..., que l'archevêque de Besançon, Monseigneur de Durefort est lui-même hésitant, partagé entre son désir d'être fidèle à Pie VI et celui d'être fidèle au Roi..., comment voulez-vous que puissent se décider les curés dans les campagnes !

Et les nouveaux maires qui doivent recevoir les serments ou signaler les curés qui ne le font pas... Eux non plus ne sont pas très à l'aise et beaucoup se font « tirer l'oreille ». La municipalité de Corbenay (on le verra tout à l'heure) est accusée de laxisme, de laisser-faire. En fait beaucoup trop de familles, pour diverses raisons (la principale étant qu'à l'époque, la plupart avaient au moins un membre de leur famille dans les ordres), prennent la défense des insermentés.

La publication du décret ayant été faite le 16 janvier, les curés et autres ecclésiastiques doivent prêter serment sous huitaine, c'est-à-dire le dimanche 23 janvier, puisque le serment doit être prononcé en chaire devant le conseil municipal et les paroissiens réunis. C'est alors que commence une période, d'abord un peu folklorique, puis plus grave, avec bien des désordres...

La plupart des curés s'abstiennent le 23, invoquant le fait qu'ils ne sont pas encore prêtres. Et quand ils le font, ils le font avec des réserves, c'est-à-dire en ajoutant au texte officiel, un paragraphe concernant leur fidélité au Pape. C'est le cas à Fougerolles, où il y avait un curé et deux vicaires. Les vicaires veulent insérer une réserve à leurs serments, mais le Maire refuse de porter la réserve sur l'acte officiel. S'ensuit, en pleine grand messe du Dimanche une passe d'armes virulente entre le curé et ses deux vicaires. Dans les semaines qui suivent certains reviennent sur leurs réserves, d'autres sur leur serment. C'est le cas du célèbre Abbé

Descharrières de Saint-Loup qui prête serment tout à fait normalement et qui en fin d'année se rétracte tout aussi clairement.

Et Corbenay ? Le 5 février 1791, le curé Bulliard prête serment et la semaine suivante le 13, il se rétracte. (en fait il émet des réserves telles que cela équivaut à une rétractation). Mais il reste au village, car la Haute-Saône devient un évêché et il faut attendre l'élection du nouvel évêque pour mettre de l'ordre dans tout cela. Le temps que le nouvel évêque « prenne ses marques », l'année 1791 s'est écoulée sans grands changements pour Corbenay : le curé Bulliard, bien qu'insermenté continue à officier.

Le 11 mars 1792, un nouveau curé Nicolas Anney, venant du Val St Eloi est nommé en remplacement du curé Bulliard. Il prête serment à l'église le dimanche 18 mars. Mais l'ancien curé Bulliard refuse de lui céder le presbytère. Il est donc obligé de chercher un logement chez l'habitant, Personne ne veut l'héberger. Une seule famille accepte, celle de Jean-François Mercier. Le dimanche suivant, le 25 mars, il ne vient pas dire la messe, il a disparu. Le conseil municipal lui envoie une mise en demeure. En fait, devant les insultes et les menaces incessantes faites à la famille ainsi qu'à lui-même, en particulier une chanson attaquant ses mœurs que chantaient les gens du village, il est allé se réfugier à St Loup d'où il écrit à son évêque.

Et puis, ceci est-il en rapport avec cela ? Il y a un cambriolage à l'église dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril... *« A l'assemblée du conseil général de la commune de Corbenay tenue environ les six heures et demie du matin de premier avril 1792, où se sont rencontrés Jean Baptiste Lambert, maire, Nicolas faivre, François Xavier Louandre, François Devoille, Joseph Duhaut et Joseph Bardot, officiers municipaux, Joseph Mourel procureur de la commune, François Duhaut, Claude Antoine Marchand, François Roussel le vieux, Nicolas Bigey dit mitou, Nicolas Bigey fils de Dèle Joseph Bigey fils d'Antonin, Joseph Faivre, Dominique Bigey, Joseph Guyon, Nicolas Doillon, Jean Charles Thyryon et Jean Baptiste Blanchot. Lesquels ont dit qu'ils venaient d'être avertis par Jean Charles Détrie leur maître d'école à Corbenay qui venait instamment de s'apercevoir en allant à l'église pour sonner l'angélus qu'on s'était entré en ladite église par une des fenêtres de la sacristie ouverte du côté du midi, que l'un des barreaux de cette fenêtre avait été forcé avec un branquard... Branquard de bois de chêne existant encore qui gisait au levant de la boutique de Pierre Joseph Caland qui est aussi au levant de ladite église, qu'un des carreaux de ladite fenêtre se trouve cassé et enlevé... que probablement certaines gens mal intentionnés sont entrés par cette fenêtre en la sacristie. Ensuite ils ont ouvert l'une des portes de ladite sacristie fermée en dedans, d'icelle la clé étant après la serrure. L'autre porte étant fermée en dehors de ladite sacristie et le maître d'école étant saisi de la clef. Que depuis la sacristie on a pénétré au cœur de l'église où l'on a ouvert le tabernacle avec la clef laquelle était déposée comme à l'ordinaire dans un buffet en ladite sacristie et on a enlevé ledit ciboire et le soleil qui était déposé dans ledit tabernacle. Qu'on a également pris le calice avec sa patène qui était déposé en la sacristie dans un buffet dont la clef était après comme à l'accoutumée... »* Etonnant quand même. Le cambrioleur savait où se trouvait la clé du tabernacle... On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec les événements du moment... Mais je n'en sais pas plus, je n'ai trouvé aucun document sur l'épilogue de cette affaire dont je vous parle car elle me paraît bien suspecte.

Durant tout l'été 1792, c'est « clochermerle »... Il vient, il vient pas, les gens le provoquent, il se venge... Le 2 août, le conseil municipal lui envoie une sommation pour « venir faire la desserte de la paroisse ». Le 3, il vient accompagné de deux hommes armés de fusils et

baïonnettes. Il refuse d'enterrer religieusement un enfant qu'il n'a pas lui-même baptisé. Suivent d'autres refus d'enterrement, d'autres sommations...

Ce qui se passe à Corbenay n'est pas chose rare, cela se passe ainsi dans beaucoup d'autres communes. C'est ainsi que l'assemblée nationale va prendre un décret, confirmé par un arrêté du département en date du 2 septembre 1792, décret permettant de déférer devant la justice révolutionnaire les prêtres insermentés qui sont restés dans leurs paroisses ou qui refusent d'abandonner leurs presbytères. Le Directoire du district de Luxeuil se réunit donc le 14 octobre 1792 au matin et décide que *« les sieurs curés et vicaire de Melincourt, le Sieur Curé Bulliard de Corbenay, l'Abbé Faivre vicaire à Vauvillers, en conformité de l'arrêté du département du 2 septembre dernier, seront tenus d'évacuer les cures desdites paroisses dans le délai de huit jours... (et) de s'en retirer à trois lieues... Les présentes leur seront signifiées, à chacun d'eux par un gendarme national... (En outre) les municipalités de Melincourt, Vauvillers, Corbenay, Villers les Luxeuil seront tenues de veiller à la tranquillité publique, de dénoncer en conformité de l'arrêté du département du 13 octobre dernier, toutes personnes, soit ecclésiastiques ou laïques qui débiteraient, soit en particulier, soit en secret ou publiquement, des discours ou propos contre la constitution, ou qui y porteraient la plus légère atteinte... Les municipalités seront tenues de dresser des procès verbaux des menées et intrigues de ces ennemis publics, procès-verbaux qu'elles déposeront au secrétariat de ce district, à peine contre les municipalités qui se refuseraient de l'exécution de ce que dessus, d'être poursuivies comme réfractaires à la loi et méprisant les devoirs qu'elle leur impose; que le présent arrêté sera publié par le secrétaire de ces municipalités, sur la place publique à l'issue de la messe, afin que personne n'en ignore... »*

Lors de cette même séance du 14 octobre, il est dit *« qu'il règne à Corbenay les plus grands désordres, qu'il y a sept à huit jours, s'éleva une rixe entre des particuliers de Corbenay et de Fontaine, rixe suscitée par le monstre du fanatisme et qui fut telle qu'un particulier de Corbenay fut tué sur le champ et deux autres dangereusement blessés et peut-être morts, que les disputes ne proviennent que des différences d'opinion sur les matières religieuses... A Fontaine les citoyens sont revenus de leurs erreurs. A Corbenay, au contraire, le fonctionnaire actuel les y entretient... »*

Le curé Bulliard parti, le curé Anney peut venir s'installer. Le 1^{er} novembre, il prête à nouveau serment et le 2 novembre, il remet à la municipalité les registres paroissiaux, contenant les actes de baptêmes, mariages, sépultures depuis le 14 février 1706 jusqu'au 11 octobre 1792 (ces registres sont aux archives départementales). C'est à partir de cette date que commencent à Corbenay les premiers registres d'état-civil non ecclésiastiques.

Mais dans les semaines qui suivent, le pauvre curé Anney se plaint à son évêque, Monseigneur Flavigny que personne ne se déplace à l'église. Les gens se confessent, communient, reçoivent les sacrements en secret par des curés insermentés qui se cachent dans le village. L'évêque lui répond de garder patience...

Mais ce qui devait arriver arriva...

Au printemps 1793...

Le mieux, c'est de vous lire le compte-rendu de la séance du Conseil général de la commune du 12 mars...

« Ce jour d'hui 12 mars 1793, l'an 2^{ème} de la république française, Jean-Baptiste Bardot, maire du Conseil général de la commune de Corbenay, ayant convoqué à la manière ordinaire, l'assemblée générale des habitants dudit lieu en la maison Commune, a représenté que l'insurrection survenue audit lieu, environ les 8 heures du matin du dimanche 10 du présent mois, occasionnée par les rassemblements imprévus d'une multitude d'habitants des

villages de Fougerolles, Aillevillers, La Vaivre, Le Liaumont, Le Poirmont et Les Forges, exigeait de prendre des précautions pour remédier aux dégâts commis dans plusieurs maisons dudit Corbenay où ces gens attroupés sont entrés avec violence, en brisant, cassant, avec des haches, sabres, fusils, piques et tout autres outils, ouvrant les armoires et prenant tout ce qu'il y était... (Pour) prévenir de plus grands malheurs encore, il a cru devoir assembler (les représentants de la) commune pour aviser un moyen à prendre pour la sûreté des personnes et des propriétés qu'on a violées au point d'enlever deux anciens religieux prêtres, l'un originaire dudit Corbenay nommé Pierre Parisot, cy-devant bénédictin, l'autre Denis Henry, cy-devant récollet, (originaire) du district de Darney ... Ces deux religieux ont (pourtant) vécu sans (faire) aucun trouble ni exercer aucune fonction publique. Après (toutes ces violences), les hommes attroupés, les ont conduits à Fougerolles, ensuite les ont amenés en la ville de Luxeuil et les ont traduits dans les prisons sans aucun ordre requérant d'arrêt, d'où ils viennent d'être transférés en la ville de Vesoul... »

Le curé Anney, définitivement « grillé » aux yeux des habitants du village car, à n'en pas douter, il est à la base de cette mini-insurrection, dans un souci d'apaisement, est alors remercié par Monseigneur Flavigny, évêque de Haute-Saône. A sa place, est nommé le citoyen Pierre-François Vieuxmaire. « L'an 1793, l'an second de la République française, environ les 7 h du matin du 21 avril, s'est présenté par devant nous maire et officiers municipaux de la Commune de Corbenay, Le citoyen Pierre François Vieuxmaire prêtre, muni d'une institution du citoyen Jean Baptiste Flavigny, Evêque du département de la Haute-Saône, en date du 17 avril dernier par laquelle il est institué administrateur de la paroisse de Corbenay et nous a requis ensuite que conformément à la loi, il voulait prendre possession dudit bénéfice et qu'en conséquence, il nous invitait à nous trouver à la prestation de son serment qu'il a prêté à haute et intelligible voix dans les termes suivants : je jure d'aimer la liberté, l'égalité ; de les défendre de tout mon pouvoir et de mourir s'il le faut dans mon poste pour les défendre. De tout quoi, après avoir assisté à ce dit serment nous avons dressé ledit acte et nous a requis de lui en livrer extrait et avons signé avec lui. »

C'est ainsi que s'éteignit , pour reprendre les termes de l'époque, le « monstre du fanatisme » à Corbenay.

Pour votre curiosité :

Pierre Parisot et Denis Henry furent condamnés à la déportation. Les gens du village qui les avaient accueilli furent eux aussi traduit en justice mais acquittés.

D'autres prêtres eurent à pâtir des aléas du moment, un certain Joseph Bardot, entre autres, lui aussi prêtre bénédictin, dut s'exiler à Bâle.

Georges BARDOT